

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 10 avril 2019

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean-Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre-Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Fabrice PLANCHON

Etaient excusés : Marie-Claire BERTHIER, Anne-Elisabteh BRUN, Marie-Claude RENAUD et Mickaël SARRAZIN

Etaient absents : David BORDES, Eric LE MEVEL et Jean Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 10 avril 2019 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : M. Fabrice PLANCHON

Compte rendu de la réunion du 05 mars 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Taux d'imposition 2019

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu l'état 1259 relatif aux taux d'imposition 2019 de la commune de LE ROUSSET-MARIZY. Le Maire propose donc de les maintenir ; à savoir :

- taxe d'habitation : 3,30 %
- foncier bâti : 0,75 %
- foncier non bâti : 11,66 %

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte ces taux pour l'année 2019.

Budget primitif 2019

Service Assainissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'exploitation à la somme de 14 362 € et en section d'investissement à la somme de 27 696 €.

Le budget est adopté à l'unanimité

Service assainissement : subvention d'équilibre section d'exploitation

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre à la section d'exploitation du budget du service assainissement d'un montant de 1 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte de verser cette subvention d'équilibre de 1 150 € pour l'année 2019.

Commune

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à la somme de 656 627 € et en section d'investissement à la somme de 631 018 €.

Les principaux investissements retenus sont l'acquisition de deux radars pédagogiques, matériel de voirie, acquisition et travaux bâtiment « Café du Nord », école, aménagement cimetière du Rousset et sentier pédestre autour du lac du Rousset.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Demande de subventions

Acquisition et aménagement du Café du Nord

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a la possibilité de solliciter des subventions au titre de l'Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement (DSIL), du Département au titre de l'appel à projets 2019 et du Pays Charolais Brionnais au titre du programme Leader.

Le Maire propose de solliciter ces subventions pour l'acquisition du bâtiment « Café du Nord » et pour l'aménagement de celui-ci : maintien du café, création d'une boulangerie et automatiser la station-service.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de solliciter ces aides pour ce projet.

Sentier pédestre autour du lac du Rousset

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a la possibilité de solliciter de subventions de l'Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement (DSIL), du Pays Charolais Brionnais au titre du programme Leader.

Le Maire propose de solliciter ces subventions pour l'aménagement d'un sentier pédestre touristique autour du lac du Rousset.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de solliciter ces aides pour ce projet.

Subventions 2019

Le Maire informe le conseil municipal que de nombreuses associations ont déposé leur demande de subvention. Il propose de les attribuer.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide :

- ARPAGH	50 €
- ADMR Gibles Dompierre	50 €
- Carpe Addict 71	100 €
- Club des Iris du Lac du Rousset	100 €
- Des Rêves pour Quentin	100 €
- Entraide des Monts du Charolais	50 €
- Les P'tits Art's	75 €
- Les Z'ocaz des Fripouilles	75 €
- Service de Remplacement Monts du Charolais	80 €
- USBG	150 €

Admission en non-valeur

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un état de cotes irrécouvrables de la Trésorerie. Cette dette d'un montant de 182,56 € dû par une personne est irrécouvrable.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte cette admission en non valeur.

ONF : encaissement des ventes de bois

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande de l'ONF concernant l'encaissement des recettes de ventes de bois.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de refuser l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Forêt communale

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du régime forestier, un nouvel aménagement (document de gestion réglementaire) doit être établi à partir de 2020. Des réunions de concertation et de validation seront organisées par l'ONF et des membres du conseil municipal doivent y participer.

Mrs BERTRAND J.P., LAPRAY P., PANAY P.L. et DUMOUX V. se sont proposés.

Le conseil municipal est d'accord.

Travaux de voirie

Le Maire expose au conseil municipal que plusieurs devis ont été établis pour des travaux de voirie sur différents chemins.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir :

- l'entreprise DRAVERT pour les chemins des Vernes Bredas, des Brosses Tillots et du Château.
- l'entreprise BARRAUD pour le chemin d'Orgeval.

Questions diverses

Acquisition bâtiment scierie

Le Maire rappelle au conseil municipal que la famille BONIN lui a adressé un courrier pour l'acquisition du bâtiment de la scierie.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, maintient sa position.

Logements OPAC

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'OPAC lui indiquant que les logements pourraient être vendus aux locataires s'ils le veulent. Sinon, ils resteront locataires aux mêmes conditions.

Bureau de vote

Le bureau de vote est établi pour les élections européennes.

La séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.